



Réunion extraordinaire du Comité Central d'Entreprise du 9 mars à Bourbon-Lancy

La Direction a convoqué les organisations syndicales afin de leur communiquer les résultats de la prime d'intéressement pour l'exercice de l'année 2014.

Bourbon-Lancy :

L'indicateur « Régular cost » qui permet de déclencher le calcul de l'Intéressement doit représenter au minimum 5,4 %. Pour l'année 2014, le site de Bourbon-Lancy l'a atteint avec un résultat de 5,72 %.

Indicateur	Objectif	Réalisé	Montant
Sécurité	< ou = à 0,24 %	0,17 %	150
Qualité	< ou = à 7 996 ppm	5 364 ppm	150
Efficienc	< ou = 8,86 %	8.86 %	150
Absentéisme	< ou = à 3,5 %	3,95 %	0
TOTAL			450

3 indicateurs sur 4 ont été atteints ce qui se traduit par une prime de participation de 450 Euros. Si le salarié a eu aucun arrêt de travail ou un seul arrêt inférieur ou égal à 5 jours, la prime sera doublée.

Le paiement aura lieu au plus tard fin juillet 2015.

Garchizy :

Le « Régular cost » correspond à 1,6 % pour un objectif de 12. 6%. Cet indicateur n'étant pas atteint, aucun versement au titre de l'intéressement ne sera attribué pour les salariés de Garchizy.

La CGT a fait une déclaration afin que les salariés du site de Garchizy perçoivent, à titre exceptionnel, une prime forfaitaire de 150 Euros. En effet, l'indicateur de déclenchement (Régular-cost) a bizarrement doublé entre 2013 et 2014 (Il est passé de 6,3 % à 12,6%) et les objectifs imposés par la direction étaient beaucoup trop ambitieux, voir utopique.

Les objectifs fixés pour l'année 2015 :

Indicateur	Objectif 2015	
	Bourbon-Lancy	Garchizy
Régular Cost	> ou = à 6,5 %	> ou = à 12,8 %
Sécurité	< ou = à 0,17 %	< ou = à 0,62 %
Qualité	< ou = à 3 962 ppm	> ou = à 27,9 %
Efficienc	< ou = 8,35 %	
Absentéisme	< ou = à 3,5 %	< ou = à 3,8 %

Questions CGT :

Combien de salariés vont percevoir la totalité de la prime d'intéressement ?

Combien de salariés vont percevoir le double de la prime d'intéressement ?

Combien de salariés ne vont rien percevoir ?

Réponse Direction : Nous vous donnerons tous ces éléments lors de la réunion du CCE de mars 2015.

Avez-vous des données à nous communiquer concernant les résultats de 2015, pour chaque établissement ?

Réponse Direction : Nous vous les communiquerons en avril, octobre et janvier.

Est-ce que l'indicateur « Régular cost » peut être révisé en cours d'année ?

Réponse Direction : Non.

Si l'indicateur « Régular cost » n'est pas atteint mais que certains des autres objectifs le sont, nous demandons une prime forfaitaire ?

Réponse Direction : Non car le but d'un intéressement est d'atteindre des objectifs.

Comment les objectifs ont été fixés pour 2015 ?

Réponse Direction : Les objectifs sont définis selon CNH Industrial. De plus, ils ont été déterminés selon la mise en place d'actions continues et des investissements.

La CGT a demandé que les actions définies par la Direction soient transmises aux organisations syndicales.

Est-ce qu'un manque de pièces, dû aux fournisseurs, peut avoir un impact concernant l'indicateur « efficacité » sur le site de Bourbon-Lancy ?

Réponse Direction : Oui.

Suite au prêt de main d'œuvre, pouvez-vous nous confirmer que les salariés de Garchizy dépendront des objectifs du site de Bourbon-Lancy ?

Réponse Direction : Non car selon la loi, c'est le contrat de travail qui est pris en compte. Par conséquent, ces salariés sont rattachés à Garchizy.

Quand aura lieu la réunion extraordinaire du CCE ?

Réponse Direction : Nous vous transmettrons la date de cette réunion, aujourd'hui. Elle aura lieu la semaine prochaine au cours de laquelle nous aborderons, entre autre, la participation aux bénéfices. Nous vous transmettrons les documents financiers.

NAO 2015

Les négociations salariales se dérouleront le jeudi 19 et vendredi 20 mars 2015...